



VILLE DE HOUPPEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20260424-19-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Date de convocation : 14/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 03
Excusés : 03
Absents : 03
Votes : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 14 avril 2026, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : VAUCHEL Philippe - LESOUF Valérie - DELTOUR Edmond - BERNON Lima - BEUZELIN Damien - LE MERLE Flavie - LEONARD Hélène - RIVALAN Emmanuel - LECOURTOIS Christelle - BELLEDAME Stéphane - LAVANANT Erwan - LEMERCIER Marion - DUPRAY Jean-Luc - MATHIEUX Lise - FAVRY Frédéric - HELDEBAUME Wilfried - CABRAL Marina - LAGRARI Mohamed Ouail - DUROZIER Anne-Marie

Étaient absentes excusées : ELIOT James (pouvoir donné à DELTOUR Edmond) ; QUESNEL Hélène (pouvoir donné à FAVRY Frédéric) et DOS SANTOS Eugénie (pouvoir donné à VAUCHEL Philippe)

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : LEONARD Hélène

DÉLIBÉRATION N° 19/2026

Conseil Municipal du 23 avril 2026

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

23-04-2026/03

Rapporteur : M. Edmond DELTOUR, Adjoint en charge des travaux, des finances et du budget

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°17/2026, en date du 23 avril 2026, portant adoption du compte de gestion 2025,
Vu la délibération n°18/2026, en date du 23 avril 2026, portant adoption du compte administratif 2025,

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du compte administratif ;

Chers(res) collègues,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Pour mémoire

| | |
|--|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté | 1 557 214,16 |
| Résultat d'investissement antérieur reporté | 230 318,87 |

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | -167 389,84 |
| Résultat antérieur | 230 318,87 |
| Solde d'exécution cumulé (001) | 62 929,03 |

Restes à réaliser au 31 décembre

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Dépenses | 2 854 490,46 |
| Recettes | 3 071 560,15 |
| Solde des restes à réaliser | 217 069,69 |

Besoin de financement de la section d'investissement

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé | 62 929,03 |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 217 069,69 |

Excédent de financement de l'investissement 279 998,72

Résultat de fonctionnement à affecter

| | |
|------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice | 253 010,63 |
| Résultat antérieur | 1 557 214,16 |
| Total à affecter | 1 810 224,79 |

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2026 au compte 001.

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2026 ;

Considérant l'avis rendu par la Commission Finances en date du 13 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. Edmond DELTOUR, Adjoint au Maire, en charge des Finances, et sur proposition de Madame le Maire,

Au vu de ces éléments, je vous propose de reprendre ces montants au niveau du Budget Primitif 2026 de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de la section d'investissement : 62 929,03 € au compte R001
- Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement : 1 810 224,79 € au compte R002

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, À LA MAJORITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Validant l'affectation comme indiqué ci-dessus.

POUR : 19

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0



Le Maire

Monique BOURGET